

LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 21 Nivôse, an VIII.

Détails de ce qui s'est passé au conclave, relativement à l'élection d'un nouveau pape. — Lettre du directoire helvétique au général Moreau. — Réponse de ce général. — Cessation d'hostilités de la part de plusieurs chefs de chouans. — Mouvement des armées françaises sur les bords du Rhin. — Intentions pacifiques du roi de Prusse. — Divers arrêtés du consulat.

ITALIE.

De Venise, le 21 décembre (30 frimaire).

Voici ce que l'on sait sur le conclave. Le cardinal Albani étoit sur le point d'être élu pape le 25. Le cardinal Bellisomi, de Pavie, a eu constamment vingt voix; & le 27, il en eut vingt-deux; s'il en avoit obtenu deux de plus, il étoit pape. Le cardinal Gerdil a obtenu une fois dix-neuf suffrages; depuis il n'en a eu que dix. Le cardinal Valenti a eu avant-hier dix-neuf voix. On présume que les suffrages se réuniront sur son éminence Bellisomi. Le conclave a demandé de nouveau des vivres pour sept jours.

On mande de Palerme que sa majesté le roi des Deux-Siciles a fixé sa résidence dans cette ville.

PRUSSE.

De Berlin, le 26 décembre (5 nivôse).

Notre souverain porte dans ce moment tous ses soins à l'état militaire: aucune partie du service n'est oubliée, & jamais, à la veille de la guerre la plus déclarée, on ne fit d'aussi grands préparatifs. Sans la fermeté qu'on lui connoît & son desir bien manifesté de conserver la paix, on ne pourroit qu'être alarmé des dispositions, qui n'ont certainement pour but que de maintenir sa neutralité, en le mettant au-dessus de tous les genres de séduction. On remarque, depuis le départ de l'aide-de-camp de Bonaparte, encore plus d'activité dans les travaux: quelques promotions ont été faites, principalement dans la cavalerie & dans l'artillerie légère.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 4 janvier (14 nivôse).

Aussitôt que notre directoire a appris l'arrivée du général Moreau, il lui a adressé la lettre suivante:

« Citoyen général, le directoire exécutif s'empresse, à votre arrivée en Helvétie, de vous présenter l'expression de son estime, & des espérances qu'il conçoit de votre amour pour la justice & de vos ménagemens envers les nations alliées. Le peuple qui va être témoin de vos travaux pour la cause de la liberté, compte, citoyen général, sur l'empressement du gouvernement helvétique à vous seconder, dans ces glorieux travaux, des foibles moyens qui ne lui ont pas été un système auquel sans doute l'heureux événement du 18 brumaire aura mis fin pour toujours.

» C'est pour vous donner cette assurance, & entrer avec vous dans les communications affectueuses d'une confiance

réci-proque, que le directoire exécutif envoie auprès de vous le citoyen Begos, son ministre des relations extérieures. Veuillez ajouter foi aux sentimens dont il est l'organe, & le recevoir avec bonté ».

Réponse du général Moreau.

« J'ai reçu la lettre du 30 décembre, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & que m'a remise le citoyen Begos, ministre des relations extérieures de la république helvétique.

» Je vous remercie des marques d'estime & de confiance que vous me témoignez. Vous pouvez compter sur mon empressement à les justifier. En prenant le commandement de l'armée du Rhin, j'ai l'avantage d'avoir à exécuter les ordres d'un gouvernement dévoué à la cause de la liberté & déterminé à forcer la confiance, même de ses ennemis, par sa loyauté & son exactitude à remplir les engagements de la république française, envers les puissances alliées & amies.

» Recevez, citoyens directeurs, l'assurance des sentimens d'estime & de la considération bien distinguée que méritent les premiers magistrats de la brave nation helvétique ».

Signé, MOREAU.

Lavater, fatigué apparemment d'insulter, en prose, nos premières autorités, leur donne aujourd'hui des conseils, envers. Soyez, dit-il aux représentans, des hommes dignes de la confiance du peuple! N'oubliez pas votre devoir & votre dignité! Ne vous abaissez pas au langage des dames de la halle! Laissez aux matelots le plaisir de se dire des injures! Ne soyez pas des singes de la démence impie de la grande nation! Que le démon de la vengeance ne vous anime jamais! Elevez avec force la voix, lorsque des hommes affectant d'aimer la liberté, s'arrogent des droits que ne peuvent leur donner, ni la loi, ni le peuple qu'ils nomment libre! Détestez les tyrans, soit qu'ils soient couverts d'ordres, de crachats ou d'écharpes, qu'ils soient proches ou éloignés!

L'assemblée électorale du canton de Zurich a commencé ses opérations. Parmi les citoyens nommés au sénat, on remarque l'ex-sénateur Bodmer. On sait que ce respectable vieillard, après avoir défendu avec courage les droits des citoyens de la rive du lac contre les usurpations de la ville de Zurich, fut victime de son patriotisme. Ayant subi le simulacre d'une exécution, il fut jetté dans les fers pour le reste de ses jours; mais la révolution vint le délivrer, & la reconnaissance de ses concitoyens le porta à une place importante. Le citoyen Wegman est aussi du nombre des élus

pour le sénat. Il sert utilement la république, depuis plusieurs mois, en qualité de commissaire du gouvernement.

Dans un discours prononcé à la séance du sénat, le 1^{er} janvier, Usterg dit que la représentation & le directoire ont perdu la confiance du peuple, sur-tout le directoire par l'esprit de parti qui le guide & par son incapacité reconnue.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Salins, 15 nivôse.

Les habitans du Jura ont accepté avec empressement la nouvelle constitution. Long-tems calomniés par la faction des exclusifs, ils voient avec plaisir la justice & le bonheur sourire également à tous les français.

Le directeur du jury de Lons-le-Saunier a décerné un mandat d'arrêt contre le citoyen Lemare, ex-président de l'administration centrale du Jura, pour enlèvement de papiers essentiels & violences commises contre un fonctionnaire public. C'est ce même homme qui avoit rédigé le fameux arrêté par lequel trois administrateurs mettoient hors la loi tous les députés qui avoient assisté à la seconde séance de Saint-Cloud.

De Tours, le 16 nivôse.

On assure que Scepeaux, l'un des chefs de chouans, a mis bas les armes, & doit se retirer à Orléans; que Dautichamp est disposé à profiter de l'amnistie; mais que Bourmont, Frotté & Georges s'obstinent à demander le gouvernement monarchique, ou à continuer la guerre. Macartin, ex-représentant, condamné à la déportation par la loi du 19 fructidor an 5, est, dit-on, un de ceux qui met le plus d'obstacles à la pacification.

De Strasbourg, le 16 nivôse.

Les généraux Sabathier & Nasonty, sont membres du conseil militaire, qui doit juger les prévenus de conspiration contre la république, & de complicité avec Pichegru.

Les généraux Baraguay-d'Hilliers, Lacombe-St.-Michel Klein, se trouvent à présent dans notre ville, où ils attendent l'arrivée du général en chef, pour se concerter avec lui sur les mouvemens de l'aile gauche de l'armée du Rhin.

Le général Schawenbourg vient d'être nommé inspecteur de l'infanterie de l'armée du Rhin. Moreau, qui lui a écrit une lettre très-flatteuse, l'a invité de se rendre incessamment à Bâle, pour y commencer l'inspection de l'armée du Rhin.

P. S. Le général Baraguay-d'Hilliers vient de publier un petit mémoire sur l'armistice conclu à Manheim, entre Starray & Lecourbe, dans lequel il prouve la manière d'agir illégale du prince Charles & le général Starray, & le peu de foi qu'ils accordent aux traités, attendu qu'il a été stipulé que, même dans le cas où l'un des deux généraux en chef, français & autrichien, n'approuveroit pas l'armistice, les hostilités ne pourroient commencer que 18 jours après la notification.

De Bruxelles, le 17 nivôse.

On mande de Luxembourg que les troupes qui se rassemblent sur le Hundsruock, & que l'on dit destinées à une expédition outre Rhin, vont être organisées en trois divisions qui composeront l'aile gauche de l'armée de Moreau. Les équipages de campagne qui se trouvoient encore dans cette place, ainsi qu'à Treves & sur la Moselle, viennent d'en partir pour être transportés à Kreutznach. D'un autre côté, la levée du trentième cheval se poursuit avec la plus

grande activité dans nos départemens; à mesure qu'il y en aura un certain nombre de rassemblés, on les fera passer à l'armée du Rhin où ils serviront pour l'artillerie & les charrois. On tire également beaucoup de subsistances de toutes especes de la ci-devant Belgique pour l'approvisionnement des places & des troupes.

Des mesures ont été prises sur toutes les côtes de la ci-devant Flandre hollandaise pour empêcher l'exportation clandestine des grains que des bâtimens ennemis viennent charger dans l'Escaut occidental, & que l'on transporte en Angleterre.

Le général de division Tilly, commandant en chef dans les neuf départemens réunis, vient d'être rappelé à Paris, par l'ordre des consuls. Il paroît que le gouvernement desireroit obtenir des renseignemens certains sur la position actuelle de la Belgique. Il apprendra avec satisfaction que la plus grande tranquillité y regne, & que les loix sont par-tout respectées.

Malgré l'arrêté des consuls sur la liberté des cultes, plusieurs administrations municipales de nos départemens sont en opposition contre cette mesure de justice & de tolérance. On ne s'empresse nullement à faire rouvrir les temples qui ne sont pas encore vendus, quoique cela soit vivement réclamé par une multitude d'habitans.

De Paris, le 20 nivôse.

Le général Dombrowski, commandant le corps polonais à l'armée d'Italie, vient d'arriver à Paris. L'accueil distingué que le gouvernement accorde à ce brave guerrier ne peut que redoubler le courage & ranimer les espérances de ses compatriotes qui ont donné tant de preuves de leur dévouement à la cause de la république française.

— Carnot n'est point encore à Paris.

Cochon, Villaret, Muraire, Doumere, Siméon, y arrivent aujourd'hui.

Saladin a aussi obtenu la permission d'y rester.

— D'après le mode de scrutin plus lent & plus compliqué qu'a adopté le sénat conservateur, les élections se feront plus lentement, & celles aux trois places vacantes dans le corps législatif ne seront publiées que dans huit à dix jours.

— Sieyes n'a point la terre de Crosne. Collét-d'Hauteville l'avoit vendue à Sérilly, qui étoit comptable & débiteur envers la nation; mais n'en ayant pas été payé, il rentre de droit dans sa propriété. La nation, qui paroît au nombre des créanciers, retrouvera sa part sur une autre portion des biens de Sérilly. Sieyes a écrit, en conséquence, à l'administration départementale, pour la prier de faire juger les valeurs d'utilité & les valeurs d'agrément de cette terre, qui, dit-on, est évaluée 15,000 fr. de rente: ces deux valeurs viennent d'être estimées 480,000 fr. pour lesquelles Sieyes, conformément à la loi, recevra un autre domaine.

— Le ministre de l'intérieur vient de prendre des mesures pour arrêter l'écoulement de grains qui se faisoit à l'étranger par le département de la Meurthe.

— Le général Vignole, qui a été ministre de la guerre à Milan, est nommé secrétaire-général à la place du citoyen Miotte.

— Rien de plus fatigant que les longs discours. Sur la fin de l'assemblée constituante, le citoyen Dandré se fit remarquer par la brièveté de ses propositions & de ses rapports. Il prenoit toujours le chemin le plus court: nul ne fut plus économe de paroles, & nul ne se fit mieux écouter. Bon exemple à citer aux orateurs du jour.

— L'administration centrale de la Haute-Marne, pour

témoigner à la gendarmerie de son arrondissement combien elle est satisfaite du zèle que ce corps met à remplir son devoir, lui a donné avec pompe & cérémonie un guidon & un tablier de trompette.

— Le tribunal de la Seine vient d'acquitter & faire mettre en liberté une femme accusée d'avoir tué son mari. Il n'y avoit point de témoins, & l'accusée a prétendu que c'étoit son mari qui, pour lui faire de la peine, s'étoit enfoncé un couteau dans le cœur.

— Le citoyen Blanchard se propose de faire incessamment, à Nantes, sa cinquante-unième ascension, avec la jeune citoyenne Maison, qui déjà l'a accompagné dans un voyage aérien.

— Le citoyen Hiré, créancier du feu duc de Penthièvre, réclame aujourd'hui contre la mesure directoriale qui ordonna la confiscation des biens de madame d'Orléans, de madame de Bourbon & du citoyen Bourbon-Conti, que le gouvernement d'alors n'accusa d'aucun délit, qu'il n'a point envoyé à la Guyanne, mais au sein de leur famille en Espagne, & que pourtant il a traité plus rigoureusement que ses ennemis particuliers, puisque les biens de ceux-ci ont été religieusement conservés, & que la jouissance leur en a été garantie, tandis que l'on s'est emparé des propriétés de tous les membres des Bourbons, dernier & seul gage de huit à neuf cents familles toutes créancières de ces maisons.

— Il est né à Amsterdam, dans le cours de l'année dernière, 4590 enfans. Le nombre des morts se monte à 7177. La mortalité surpasse celle de l'année précédente de 771.

C O N S U L A T.

Arrêté du 16 nivôse, an 8.

Les consuls de la république arrêtent :

L'état de siège des places de Maëstricht & Venlo est levé.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête :

Les commissaires & sous-commissaires des relations commerciales de la république française ci-après dénommés :

Nicolas-Maurice Chompré, commissaire à Malaga ;

Claude-Denis Fevelat, commissaire à Carthagène ;

Etienne Neveu, commissaire à Sant-André ;

Clerget, commissaire aux îles Canaries ;

Auguste Auric, commissaire à Majorque ;

Et Claude-Joseph Girault, sous-commissaire à Rotterdam ;

Sont rappelés.

Ils seront remplacés :

Le citoyen Chompré, par le citoyen Louis Mornard, actuellement commissaire à Gijon ;

Le citoyen Fevelat, par le citoyen Caillhasson, ex-vice-consul à Livourne ;

Le citoyen Neveu, par le citoyen Jean-Bernard Guinan, sous-commissaire actuel à Séville ;

Le citoyen Clerget, par le citoyen Broussonet, actuellement sous-commissaire à Mogador, & membre de l'Institut national ;

Le citoyen Auric, par le citoyen Grasset-Saint-Sauveur, ex-consul à Corfou ;

Et le citoyen Girault, par le citoyen Constantin Guys, ex-consul à Zante.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête :

Le citoyen Coquebert-Moubret, ex-consul à Hambourg &

à Dublin, est nommé au commissariat-général des relations commerciales de la république à Amsterdam, vacant par la promotion du citoyen Fonsenberte à celui de Cadix.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, arrête :

Le citoyen Harriet, ex commissaire du gouvernement dans le département des Basses-Pyrénées, est nommé agent de la république à Bilbao.

Arrêté du 18 nivôse, an 8.

Les consuls de la république arrêtent :

Art. 1^{er}. Le ministre de l'intérieur emploiera, pendant les mois de pluviôse & ventôse, 3 mille ouvriers à des travaux publics.

II. Une somme de 72,000 fr. nécessaire, par chaque décade, pour cet objet, sera payée de la manière suivante :

1^o. Dix mille francs par le ministre de la police ;

2^o. Vingt-cinq mille francs par l'accessoire de l'octroi municipal de la commune de Paris ;

3^o. Trente-sept mille francs par le ministre des finances sur ses distributions décadales.

Autre arrêté du même jour.

Les consuls de la république, considérant que les membres du bureau central étant des commissaires du gouvernement, les fonctions d'un commissaire auprès d'eux sont inutiles & ne pourroient qu'entraver la marche des affaires :

Arrêtent ce qui suit :

Art. 1^{er}. La place de commissaire du gouvernement auprès du bureau central de la commune de Paris, est supprimée.

II. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé au bulletin des lois.

Autre arrêté du même jour.

Bonaparte, premier consul de la république, après avoir entendu le ministre de l'intérieur, arrête :

Le citoyen Cuvier, membre de l'Institut national, est nommé professeur d'histoire naturelle au collège de France, à la place du citoyen Daubenton, décédé.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Il est parvenu des départemens, au ministre de la justice, 8,500 registres, qui avoient été ouverts pour recevoir les votes sur la constitution, chez les notaires & aux greffes près des tribunaux & des juges-de-peace, 5,500 seulement sont dépouillés ; ils donnent pour résultat 119,479 acceptations & 49 non-acceptations.

Signé, ABRIAL.

E G Y P T E A N C I E N N E.

Extrait du premier chant du poème de la Navigation, par Joseph Esménard.

Mère antique des arts & des fables divines,
Toi, dont la gloire, assise au milieu des ruines,
Étonne le génie & confond notre orgueil !
Égypte vénérable ! où, du fond du cercueil,
Ta grandeur colossale insulte à nos chimères,
C'est ton peuple qui fût à ces barques légères,
Dont rien ne dirigeoit le cours audacieux,
Chercher des guides sûrs dans la voûte des cieux,
Quand le fleuve sacré qui féconde tes rives,
T'apportoit en tribut ses ondes fugitives ;
Et sur des prés fleuris, égarant les poissons,
Du limon de ses flots nourrissoit les moissons ;
Les hameaux dispersés sur les sommets fertiles,
D'un nouvel Océan sembloit former les îles ;
Les palmiers réfléchis par le cristal des eaux,
Dans les champs inondés nageant sur les côtes ;

Par les feux du cancer Sienna poursuivie,
 Dans tes sables brûlans sembloit filtrer la vie.
 Et des murs de Péluse aux lieux où fut Memphis,
 Mille canots flottoient sur la terre d'Isis.
 Le foible papyrus, de ses rameaux utiles,
 Formoit les flancs étroits de ces barques fragiles
 Qui, des lieux séparés conservant les rapports,
 Réunissoient l'Égypte en parcourant ses bords:
 Mais lorsque dans les airs la vierge triomphante
 Ramenoit vers le Nil son onde décroissante;
 Quand les troupeaux bélans & les épis dorés
 S'emparoiént, à leur tour, des champs désaffectés;
 Soudain, d'autres vaisseaux à l'active industrie
 Ouvroient des aquilons l'orageuse patrie:
 L'acier, retentissant sur la rive des mers,
 Fendoit l'accacia durci par cent hivers,
 Et ses rameaux, courbes par un sage artifice,
 D'un mobile château composoiént l'édifice:
 Le commerce aussi tôt renfermoit dans ses flancs,
 Du Delta moissonné les produits bienfaisans;
 Et quand la nuit couvroit l'Olympe de ses voiles,
 Le pilote attentif à l'éclat des étoiles,
 Voguoit, les yeux fixés sur un ciel de saphir,
 Du port d'Arsinôé jusqu'aux rives d'Ophir:
 Ses vaisseaux fortunés, dans leur longue carrière,
 Des portes de la mort franchissoient la barrière;
 Et du golfe arabique échangeant les trésors,
 De l'Indus étoient reconnoissés les bords:
 Enfin, chargés des fruits qu'aux climats de l'aurore,
 Sous un ciel toujours par la terre voit éclore,
 Ils venoient apporter dans le temple d'Isis,
 Au trône de Néchos, aux genoux d'Amasis,
 Et la mirrhe odorante & la gomme légère,
 Et l'éclatant ivoire & le suc sulculaire
 Qui, mûri par les feux d'un éternel été,
 Coule dans les déserts pour l'Arabe indimpté:
 Ils venoient présenter à leurs maîtres avides
 Les trésors de l'Habax & ses vierges timides;
 L'aromate exhalant ses piquantes odeurs,
 Et l'or environné de ces dons corrupteurs,
 Des plaisirs & des maux, source antique & féconde,
 L'or, pere des besoins, des crimes du monde.
 Alors mille cités que décoroient les arts,
 La pyramide altière & les palais séparés,
 Du Nil enorgueilli courannoient le rivage,
 Dans les sables d'Ammon le granite sauvage,
 En colonne hardie élançé dans les airs,
 De sa pompe étrangère étouroit les déserts;
 Le commerce agrandi, le travail, la sagesse
 Embellissoient l'Égypte, assumoient sa richesse:
 L'orgueil de la puissance & le sceptre des rois
 N'osoient point y braver la majesté des loix;
 Là, quand la voix du tems ou l'inflexible Parque
 Du Lioné chez les morts appelloit un monarque,
 Avant de consacrer à ses mânes plaintifs
 Du plus simple tombeau les honneurs fugitifs,
 Tout le peuple assemblé composant son histoire,
 Interrogeoit son regne & jugeoit sa mémoire:
 Si l'abus du pouvoir de soupçons agité,
 Ou la mollesse impure, au regard effronté,
 De leur souffle profane avoient flétri sa vie;
 Si toujours attentif aux discours de l'envie,
 Il avoit immolé, dans ses folles terreurs,
 La vertu couragée à d'indignes flatteurs;
 Le pontife des dieux, d'une main révoquée,
 Dispersoit dans les airs sa cendre inonorée;
 Son nom le punissoit; & ses mânes errans
 D'un murmure vengeur poursuivoient les tyrans.
 Ainsi, par ses bienfaits, l'Égypte tutélaire
 Éclaircit à-la-fois & nourrissoit la terre,
 Et les peuples frappés de ces hautes leçons,
 Y puisoient tour-à-tour des loix & des moissons.
 O grandsheurs des mortels! ô tems impitoyable!
 Les destins sont comblés. Dans leur course immuable,
 Les siècles ont détruit cet état passager,
 Que la superbe Égypte offrit à l'étranger:
 Plus de méurs, plus de loix, le sanglant despotisme,
 L'ignorance, l'orgueil, l'absurde fanatisme,
 Un bandeau sur les yeux, un poignard à la main,
 Ecrasent le Delta sous un sceptre d'airain.
 Philosophes trompés, dont la vaine science,
 Célèbre des climats la suprême influence,

Contemplez aujourd'hui ces lieux jadis sacrés:
 Les enfans d'Osiris, dans la poudre ignorés,
 Languissent à genoux dans leurs viles entraves,
 Et le Nil indigné coule pour des esclaves:
 Les talens endormis dans la nuit des tombeaux,
 Craignent de s'éveiller sous le joug des bonvreaux;
 Les arts ont disparu; pleurez, mortels sensibles!
 Ou plutôt effacez ces images terribles:
 D'un nouveau conquérant, bénissez les exploits;
 Tout change à son aspect, tout s'anime à sa voix:
 A son âge, à ses traits, aux biens qu'il va lui rendre,
 L'Égypte à cru revoir cet heureux Alexandre,
 Dont le vaste génie appella sur ses bords
 De l'univers connu, les vaisseaux, les trésors,
 Et dans les murs bâtis par sa main fortunée,
 De l'Inde & de l'Europe accomplit l'hyménée.
 Tel qu'un fleuve fécond, qui, dans le sein des flots,
 Couroit ensévelir le tribut de ses eaux,
 Par un effort puisant détourné de sa course,
 Plus limpide & plus doux, remonte vers sa source;
 Tels, sur la terre antique où leurs rayons divins,
 Pour la première fois, frappent les humains,
 Compagnons d'un héros, & brillans de sa gloire,
 Les arts consolateurs ont suivi la victoire.
 O Nil! ils vont orner tes rivages féconds;
 Ton œil ne verra plus entourés de débris,
 D'un siècle trop vanté les monumens funèbres,
 Briller comme la flamme au milieu des ténèbres;
 L'Égypte rappelée à des destins plus grands,
 Renaîtra toute entière & vivra sans tyrans.
 Mais toi, reine des flots domptés par ton courage,
 Rivale de Memphis & mere de Carthage,
 O Tyr! &c. &c.

*Tableaux pour servir de résumés aux leçons de chimie
 faites à l'école de médecine de Paris, pendant l'an 8
 de la république française; par A. F. Fourcroy.*

Ces tableaux, dont les six premiers paroissent en ce moment, sont destinés à présenter aux élèves qui suivent des cours de chimie, les plus importantes notions de cette science; elles y sont exposées dans un ordre qui tient à cette précieuse marche de l'analyse que les bons esprits suivent aujourd'hui dans l'enseignement de toutes les connoissances humaines. On y reconnoît la série des idées que le professeur développe dans ses leçons, & qui doivent par conséquent guider les élèves dans leurs études. L'auteur a voulu resserrer dans des cadres étroits, & dont on peut embrasser tout l'ensemble d'un seul coup-d'œil, les principes d'une science dont l'utilité est aujourd'hui généralement reconnue, & qui entre dans le plan de toute éducation libérale.

Ces tableaux, qui seront au nombre de douze, font suite à la philosophie chimique de l'auteur. Celle-ci offre la base des phénomènes chimiques considérés dans leur plus grande généralité. Les tableaux présentent les applications de ces phénomènes aux principales productions naturelles; ils forment, avec la première, une introduction méthodique à l'étude approfondie de la chimie: on peut en même tems regarder l'ensemble de ces douze tableaux comme une table synoptique de la méthode suivie par le cit. Fourcroy dans son grand ouvrage, ou *système chimique*, qui est maintenant sous presse; & qui paroîtra incessamment.

Les professeurs des écoles centrales trouveront dans les tableaux que nous annonçons, un canevas utile pour leurs leçons, une méthode propre à diminuer beaucoup leurs travaux, & un sujet facile d'explications pour leurs élèves.

Les douze tableaux, d'une exécution typographique longue & difficile, seront terminés d'ici à trois mois, & paroîtront successivement dans le courant des leçons de l'école de médecine.

Le premier contient les généralités de la chimie, & le second, la division ainsi que les plus importantes propriétés des deux premières classes de corps que le professeur Fourcroy admet dans son nouveau partage chimique des produits de la nature & de l'art, c'est-à-dire, celle des corps simples & des corps brûlés. Les troisième, quatrième & cinquième tableaux sont destinés à faire connoître la troisième classe de corps, ou les bases salifiables; & la quatrième classe, ou les substances salines. Le sixième traite des métaux en général.

Ces tableaux se vendent 75 centimes chacun; pour les départemens, 5 centimes de plus; chez Beaudouin, imprimeur, au Carrousel; à l'École Polytechnique; à l'École de Médecine; au Lycée Républicain; & chez les principaux libraires qui tiennent les livres de sciences & les livres classiques.